

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 Décembre 2016 à 19 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Véronique GILLOT, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Marie-Hélène TONIN, Stéphanie CHAMBE, Gérard PINATTON, Catherine PEJU, Michel CROIZER, Fabienne YAACOULI.

Démissionnaires : Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND

Absent Excusé : Jean MATHIEU (Pouvoir à Mme C.PEJU)

Absent excusé : Hervé REY

Secrétaire de séance : Véronique GILLOT.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour de la réunion les points suivants :

Tarif cantine, voirie de Montmartin et délégués au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

ELECTIONS DES NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: Bernard CHAVEROT informe le Conseil Municipal du fait que suite à la fusion des Communautés de Communes de Chamousset en Lyonnais et des Hauts du Lyonnais, le nombre de délégués par commune a été modifié. Pour la commune de Montrottier, il ne reste plus que deux délégués au lieu de trois.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir élire les nouveaux délégués devant siéger à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au 1^{er} janvier 2017. Bernard CHAVEROT et Véronique GILLOT se portent candidats. Gérard PINATTON délégué à la Communauté de Communes « Chamousset en Lyonnais » donne son point de vue sur cette nouvelle réglementation et informe le Conseil qu'il ne se présente pas pour cette élection.

Le Conseil, après vote à l'unanimité des voix, désigne Bernard CHAVEROT et Véronique GILLOT pour siéger à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCDML).

AVENANT STADE : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant n° 1 concernant les travaux du stade pour un montant de 18 670,56 HT. Il explique les raisons de ce surplus qui reste malgré tout dans l'enveloppe fixée par le Conseil Municipal en début de projet. Cet avenant comprend également des travaux en moins qui ont été réalisés par les clubs de football de la commune et les employés communaux.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant à l'unanimité.

CONVENTION SPA : Monsieur le Maire présente le renouvellement de la convention avec la SPA (pour la récupération des chiens en divagation). Le montant est de 0.30 € par habitant. Le Conseil accepte cette convention à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des admissions en non-valeur établies par le receveur municipal pour un montant de 2 292,76 euros. Ceci correspond à des titres émis par la commune envers des contribuables (locataires, cantine ou autres dettes envers la commune) mais qui ne sont pas honorés. Après avoir procédé à toutes possibilités de recouvrement par le Receveur mais sans succès, la commune doit annuler ces dettes.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ces non-valeurs.

AGENTS CONTRACTUELS : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération pour l'emploi des agents contractuels. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TARIFS CANTINE : Véronique GILLOT expose au Conseil Municipal le bilan de la cantine scolaire qui fait ressortir un déficit de plus de 39 000 euros (exercice 2015). Elle propose une augmentation des tarifs en deux étapes fixées au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} septembre 2017, après avis de la commission cantine.

Le Conseil fixe à l'unanimité les tarifs suivants :

- ☞ Au 1^{er} janvier 2017 :
 - 3,80 € si inscription annuelle ou mensuelle
 - 4,15 € si inscription à la semaine à l'avance
 - 5,40 € si inscription de dernière minute.
 - 8,00 € repas adulte en cas de besoin.

- ☞ Au 1^{er} septembre 2017 :
 - 4,00 € si inscription annuelle ou mensuelle
 - 4,30 € si inscription à la semaine à l'avance
 - 5,50 € si inscription de dernière minute.
 - 8,00 € repas adulte en cas de besoin.

VOIRIE MONTMARTIN : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser la voirie de Montmartin avec les différents propriétaires de terrains (Mr et Mme GUILHOT Christian, Mme CHAVEROT Jacqueline et Mr et Mme GILLET Benoit). Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les actes relatifs aux échanges de terrains à l'euro symbolique.

MODIFICATION DELEGUES SYNDICAT DES EAUX : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de modifier les délégués titulaires et le délégué suppléant du Syndicat des Eaux de Monts du Lyonnais. Michel CROIZER accepte de devenir délégué suppléant et de laisser sa place à Bernard CHAVEROT en qualité de délégué titulaire.

Le Conseil vote à l'unanimité la modification suivante :
Délégués titulaires : Bernard CHAVEROT et Marie-Hélène TONIN
Délégué suppléant : Michel CROIZER.

DIVERS :

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- qu'il y aura lieu de commencer à travailler en 2017 sur la révision du PLU pour la mise en conformité avec le SCOT.
- De l'arrêt du SIMOLY au 31 Décembre 2016. Les services seront transférés à la nouvelle Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.
- du chiffre retenu par l'INSEE pour le recensement de la population au 1^{er} janvier 2017 soit 1 421 habitants.
- de bien vouloir réfléchir sur l'intérêt pour la commune d'envisager l'acquisition du garage de Mme LAVAL.

Travaux des Commissions :

- **Communication :**
 - Le bulletin municipal sera distribué d'ici la fin du mois dans les boîtes aux lettres.

- **Tourisme :**
 - Adhésion à l'office du tourisme en 2017 : 30 euros.

- **Economique :**
 - Les dossiers du terrain Second et des Genets avancent.

- **Jeunes :**
 - La commission prévoit une sortie de ski avec 2 nuitées en février. Le coût par enfant sera de 130 euros sur une base de 8 participants.

- **Transport :**
 - Un service d'aide aux déplacements (SAAD) se met en place au niveau du SIMOLY en accord avec plusieurs associations (Etais, Réseau Entraide Solidarité).
 - Information sur le STS (Service transport Solidaire de la Communauté de Communes) : sur 140 dossiers étudiés, seules 90 personnes ont utilisé ce service.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de « EARL du Camus » pour l'acquisition ou échange de parcelles à Saint Martin. Le Conseil demande que le GAEC du Camus soit convoqué à la prochaine réunion pour venir exposer leur demande de vive-voix.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H10
Prochain Conseil Municipal le lundi 30 JANVIER 2017 à 20 h 00

Belles et joyeuses fêtes de fin d'année à tous !

Mail : mairie@montrottier.fr